

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/III-01

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
DE COLLEGES**

—
Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire un point succinct sur notre politique départementale en matière de collèges.

A – FONCTIONNEMENT

Je vous présente un ajustement de crédits sur les lignes budgétaires suivantes :

**Locations mobilières
(article 6135 – sous-fonction 221)**

- Rappel des crédits inscrits en 2012..... 63 000 €
- Crédits supplémentaires demandés..... **60 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer les locations de bâtiments démontables qui sont installés dans les collèges ainsi que la location de matériel.

Deux nouvelles salles vont être implantées au **collège Jean de Prades à Castelsarrasin** afin de permettre un meilleur fonctionnement de l'établissement durant les travaux de restructuration.

De plus, au **collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**, un bâtiment démontable sera livré, pour accueillir une salle de classe, en raison de la hausse des effectifs prévue dans ce collège pour la prochaine rentrée scolaire.

Le coût de ces locations s'élève à **57 000 €** auquel il convient de rajouter un crédit supplémentaire de **3 000 €** pour de la location diverse.

Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments (*article 61522 – sous-fonction 221*)

- Rappel des crédits inscrits en 2012.....50 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**30 000 €**

Suite aux violents orages du dimanche 29 avril 2012, Monsieur le Principal du Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre nous a informés que son établissement avait subi des dégâts importants sur les toitures qui ont occasionné des infiltrations d'eau dans l'ensemble des bâtiments.

Nous avons immédiatement pris l'attache du Service Assurances afin que ce sinistre soit déclaré auprès de la Compagnie d'Assurances.

Je vous propose donc d'inscrire un crédit de **30 000 €** destiné à couvrir l'ensemble des réparations.

Environnement Numérique de Travail (*article 6156 – sous-fonction 221*)

- Rappel des crédits inscrits en 2012..... 50 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**46 000 €**

Annonces et insertions

(*article 6231 – sous-fonction 221*)

- Rappel des crédits inscrits en 2012..... 1 500 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**1 500 €**

Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes

(*article 6513 – sous-fonction 221*)

- Rappel des crédits inscrits en 2012..... 135 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**15 000 €**

Dotation de fonctionnement collèges et segpa

(article 655111 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2012..... 74 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....**15 000 €**

Cette année, des travaux de restructuration de la demi-pension sont programmés au collège Jean Lacaze à Grisolles. Cet établissement va devoir recourir à un prestataire de service pour la livraison des repas pendant la durée des travaux, comme cela a déjà été le cas aux collèges Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre. Ce fonctionnement va occasionner un différentiel entre les prévisions de recettes et de dépenses que nous ne pouvons faire supporter aux familles.

Je vous propose donc d'inscrire un premier crédit de **15 000 €** afin de prendre en charge ces frais supplémentaires.

B – INVESTISSEMENT

1 – Travaux annuels

Dans l'ensemble, toutes les opérations votées lors du budget primitif de 2012 seront réalisées durant les prochaines vacances d'été. Je vous invite à consulter l'annexe 1 qui recense la programmation des travaux annuels de 2012 dont le montant global s'élève à **987 500 €** (sans les travaux divers et les interventions urgentes).

Programme annuel de travaux à thèmes

Demi-pension/Internat :

Dans le cadre de cette rubrique, nous devons prendre en charge, comme je m'y étais engagé, des travaux de réaménagement du local plonge au collège Vercingétorix à Montech. Cette opération permettra un meilleur fonctionnement de cette zone qui sera adaptée à l'effectif actuel et dont le coût ressort à **33 000 €**

Sécurité/hygiène :

Des travaux s'avèrent nécessaires à la serre de la Segpa du Collège Jean Rostand à Valence d'Agen. En effet, pour des raisons de sécurité, il convient de mettre aux normes cette structure dont le chiffrage s'établit à **20 000 €**

En conclusion, je vous propose donc une augmentation des autorisations de programme 2012 de **33 000 €** sur l'article 231312 – 221 et de **20 000 €** sur l'article 2317312 – 221 avec la ratification des crédits de paiement correspondants.

2 - Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement (article 2382 - sous-fonction 221)

Lors de chaque session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012**, qui représente près de 28 millions d'euros. A l'occasion de cette décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 2 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût.

Collège Jean Lacaze à Grisolles (article 2317312 - sous-fonction 221)

Lors du budget primitif de 2011, nous avons validé l'avant-projet-sommaire concernant la mise aux normes de la zone demi-pension et du bâtiment Alti au collège Jean Lacaze à Grisolles.

La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier est chargée de la maîtrise d'oeuvre. S'agissant du bâtiment Alti, les ordres de service aux entreprises ont été envoyés début mai pour un démarrage des travaux le 9 mai de cette année.

Ce bâtiment qui comprendra 3 salles de classes et un atelier agent sera livré pour la rentrée de septembre 2012.

En ce qui concerne le bâtiment demi-pension, le démarrage des travaux est prévu début janvier 2013 pour une mise en service à la rentrée de septembre 2013.

Par ailleurs, je vous indique que, comme nous l'avons déjà fait à Labastide Saint-Pierre, un portage de repas sera organisé en liaison froide pendant la durée des travaux.

3 - Equipements

Matériel de cuisine (article 2157 – sous-fonction 221)

Comme pour les travaux, les opérations d'équipements ont été lancées conformément aux procédures en vigueur. Or, suite à l'ouverture des plis, il ressort un dépassement de l'autorisation de programme pour le matériel de cuisine.

Par conséquent, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2012 de **9 000 €** sur l'article 2157 - 221 et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

Acquisition de bâtiments modulaires

(article 2188 - sous-fonction 221)

Pour la rentrée scolaire de septembre 2012, nous devons mettre en service trois salles de classe au **collège Vercingétorix à Montech**. Suite aux études menées sur les effectifs, il est apparu que ces modules seront implantés pour une durée minimale de quatre ans, jusqu'à l'ouverture du nouveau collège de Verdun sur Garonne.

La durée d'utilisation de ces équipements nous a conduits à étudier la possibilité d'en faire l'acquisition afin **de réaliser des économies conséquentes**.

En effet, l'achat de ces trois salles de classe ressort à 210 000 € lorsqu'une location s'élève à 242 500 € pour quatre ans.

De plus, nous sommes dans **l'obligation de mettre en place des modules conformes à la Réglementation Thermique 2012**, s'agissant d'une implantation sur une période supérieure à 24 mois. De ce fait, la longévité de ces structures est comprise entre 15 et 20 ans. Par ailleurs, il est à noter que l'application de cette réglementation a eu pour effet positif une très nette amélioration de **l'aspect architectural** de ces bâtiments dont vous trouverez un modèle en annexe 3.

Enfin, le fait d'être propriétaire nous permet à terme de disposer rapidement de ces structures pour d'autres collèges notamment, qui sont régulièrement concernés par des opérations de restructuration, ou encore de les prêter à une commune qui en aurait besoin, comme on le voit sur les communes de Léojac et Aucamville qui doivent également faire face à une pression démographique croissante et adapter leurs structures scolaires.

A titre indicatif, je vous précise qu'à ce jour notre parc locatif sur ce pôle se décompose de la manière suivante :

- Collège Jean Lacaze à Grisolles : 2 salles (90 m²)
- Vestiaires sportifs du collège Vercingétorix à Montech (135 m²)
- Abbaye de Belleperche (30 m²)
- Centre Universitaire de Montauban (255 m²)

Par conséquent, je vous propose d'adopter une autorisation de programme 2012 de **210 000 €** sur l'article 2188 – 221 et d'inscrire les crédits de paiement correspondants.

C- INTERVENTION DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DANS LES COLLEGES PUBLICS

Avec la loi du 13 août 2004, les Départements auxquels avait été attribuée la compétence en matière de constructions de collèges par la loi du 22 juillet 1983, ont désormais la charge de la restauration scolaire de ces établissements.

Ainsi, depuis 2008, le Laboratoire Vétérinaire Départemental intervient pour la sécurité sanitaire dans les collèges en réalisant les analyses et le conseil en hygiène alimentaire, légionelle, eau potable.

Je vous rappelle que ce service est accrédité pour les analyses alimentaires, eau potable, légionelle et de plus, est reconnu organisme de formation professionnelle.

Le laboratoire effectue :

- 2 analyses alimentaires, 5 contrôles de désinfection du matériel et des mains par mois pour l'ensemble des collèges,
- des audits et des formations régulières du personnel des cuisines aux réglementations sur l'hygiène alimentaire,
- les plans personnalisés de maîtrise sanitaire alimentaire,
- les analyses de légionelle pour surveiller le réseau d'eau chaude sanitaire,
- les diagnostics et les carnets sanitaires des réseaux d'eau chaude personnalisés pour les établissements avec un internat,
- les analyses de potabilité de l'eau.

En effet, toutes ces prestations sont demandées par la réglementation en vigueur.

L'intervention du laboratoire a permis **une amélioration de l'hygiène générale dans les collèges** ainsi qu'une **optimisation dans les conceptions** de réseaux d'eau chaude sanitaires.

Le budget de l'ensemble des prestations réalisées est d'environ **250 000 €** depuis fin 2008 jusqu'à fin 2011 et il est pris sur la subvention d'équilibre du laboratoire.

Cela représente, pour l'ensemble des collèges :

- 300 analyses alimentaires par an,
- 750 contrôles désinfection matériel et mains par an,
- 210 analyses de légionelle depuis 2006,
- 250 agents formés en hygiène alimentaire et légionelle depuis 2008, 40 sessions de formations organisées.

En parallèle, nous menons depuis la décision modificative n° 1 de 2009, une politique **d'harmonisation des tarifs d'hébergement et de restauration de nos collèges publics**.

Pour la rentrée 2012 et pour continuer sur cette dynamique, je vous informe que le laboratoire **va intervenir sur l'équilibre alimentaire et la constitution des menus des collèges qui sont préconisés**, depuis le décret du 30 septembre 2011.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre du programme annuel de travaux d'entretien (annexe 1), de travaux à thèmes et du programme prévisionnel d'investissement (annexe 2) ;
- Ratifie les crédits suivants :
 - . 60 000 € concernant la ligne budgétaire article 6135, sous-fonction 221 (locations mobilières),
 - . 30 000 € concernant la ligne budgétaire article 61522, sous-fonction 221 (entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments),
 - . 46 000 € concernant la ligne budgétaire article 6156, sous-fonction 221 (contrat de maintenance sur ENT),
 - . 1 500 € concernant la ligne budgétaire article 6231, sous-fonction 221 (annonces et insertions),
 - . 15 000 € concernant la ligne budgétaire article 6513, sous-fonction 221 (aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes),
 - . 15 000 € concernant la ligne budgétaire article 65111, sous-fonction 221 (dotation de fonctionnement collèges et segpa),

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges propriété du département), une augmentation de l'autorisation de programme 2012 de 33 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2317312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département), une augmentation de l'autorisation de programme 2012 de 20 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2157, sous-fonction 221 (matériel et outillage technique), une augmentation de l'autorisation de programme 2012 de 9 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2188, sous-fonction 221 (acquisition de bâtiments modulaires) une autorisation de programme 2012 de 210 000 € avec ratification des crédits de paiements correspondants ;
- Approuve pour la rentrée 2012, l'intervention du Laboratoire vétérinaire départemental sur l'équilibre alimentaire et la constitution des menus des collèges qui sont préconisés depuis le décret du 30 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

EN MATIÈRE DE COLLÈGES

—

A N N E X E 1

Le Président,

Annexe 1 : Programme Annuel de Travaux 2012

COLLEGES 987 500 €	TRAVAUX D'ENTRETIEN 234 000 €	SECURITE-HYGIENE 188 000 €	½ PENSION INTERNAT 62 000 €	CHAUFFERIE 15 000 €	ACCESSIBILITE HANDICAPES	LOGEMENTS DE FONCTION 63 000 €	CLOS ET COUVERT 377 000 €	ENTRETIEN COURS 48 500 €
Beaumont-de-Lomagne T. Despeyrous								
Castelsarrasin Flamens	Aménagement du foyer Peinture couloirs bât. CDI et bât. Maternelle	Mise en place blocs « sortie secours » Sécurisation salle informatique Réfection sanitaires self					Remplacement menuiseries logement Réfection de toiture « Bât. Maternelle »	
Castelsarrasin Jean de Prades	Réfection bureaux administration	Réfection sanitaires garçons extérieurs				Réfection logement Principal-Adjoint		Mise en place d'un portail
Caussade Pierre Darasse	Rénovation bât. Techno	Mise aux normes incendie	Mise aux normes installation eau chaude			Réfection logements Principal et Principal- Adjoint	Mise en place menuiseries demi- pension Rénovation toiture cuisine	Mise en place d'une clôture
Grisolles Jean Lacaze	Pose protection murales couloirs Climatisation local serveur	Mise aux normes incendie						
Labastide-St Pierre J.J Rousseau	Réfection du hall d'entrée Remplacement dalles faux plafond	Mise aux normes incendie et électriques		Mise aux normes locaux chaufferie			Remplacement de menuiseries Travaux d'étanchéité zone demi- pension	Mise en place portail et clôture côté sanitaires
Lafrançaise Antonin Perbosc	Réfection 4 salles de classe	Mise aux normes incendie Mise en place VMC					Réfection toiture du préau	
Lauzerte Pays de Serres								Mise en place de clôtures
Moissac F. Mitterrand	Réfection couloirs salle personnels Mise en place porte foyer	Extension alarme anti-intrusion						
Montauban Azaña		Sécurisation des rambardes Assainissement vide sanitaires	Ventilation du local plonge				Mise en place de stores à la Segpa	
Montauban Ingres		Mise en place portes coupe-feu					Réfection des toitures	
Montauban Jean Jaurès	Rénovation hall et cage escalier « Bât. 82 »			Mise en place régulateur sous-station			Rénovation des toitures	
Montauban O. de Gougues		Réfection des sanitaires garçons					Remplacement de la porte du self	
Montech Vercingétorix								
Nègrepelisse J.H. Fragonard	Climatisation local serveur Création local stockage	Rénovation des sanitaires extérieurs	Mise en place de stores sur panneaux solaires				Mise en place de stores Remplacement de menuiseries alu	
St Antonin Noble Val P. Bayrou			Remplacement menuiseries demi-pension					
Valence d'Agen Jean Rostand	Réfection d'une salle d'arts plastiques et d'une salle SVT						Remplacement menuiseries logement de fonction Réfection façade ext. foyer	

ANNEXE 2

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENT DM1 2012**

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	560 000 € A+E (1 ^{ère})	1 327 226 € A+E (2 ^{ème})	890 000 € DP (1 ^{ère})	750 000 € E (1 ^{ère})	600 000 € DP (2 ^{ème})	-	100 000 € CH	800 000 € E (2 ^{ème})	360 000 € P	5 387 226 €
	II	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	750 000 € Soldé	569 829 €	-	69 252 €	4 542 €	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	84 881 € SA	-	-	201 643 € DP	-	-	-	-	286 524 €
	II	-	84 881 € Soldé	-	-	201 643 € Soldé	-	-	-	-	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	120 584 € CH	-	-	155 800 € E+T+S	-	1 760 000 € E	-	-	2 036 384 €
	II	-	120 584 € Soldé	-	-	155 800 € Soldé	-	7 900 €	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	379 000 € I	440 000 € C	767 907 € A+E (1 ^{ère})	500 000 € E (2 ^{ème})	458 527 € E (3 ^{ème})	801 510 € S	-	-	-	3 346 944 €
	II	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	426 567 €	399 946 €	-	-	-	
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	371 749 € E (1 ^{ère})	447 749 € E (2 ^{ème})+C	500 000 € A	-	-	200 000 € P	-	1 519 498 €
	II	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € Soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	456 702 € DP	-	207 803 € SA	-	-	-	-	-	-	664 505 €
	II	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
P. de Serres Lauzerte	I	-	-	459 800 € E (1 ^{ère})	310 000 € E (2 ^{ème})	490 000 € E (3 ^{ème})	203 000 € E (4 ^{ème})	250 000 € A	-	430 000 € I	2 142 800 €
	II	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	490 000 € Soldé	70 415 €	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	-	-	420 000 € CH + S	800 000 € F	1 220 000 €
	II								1 932 €		
Ingres Montauban	I	-	-	-	-	-	243 000 € DP	-	-	-	243 000 €
	II	-	-	-	-	-	237 913 €	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	929 701 € E	-	-	-	532 000 € N (*)	1 461 701 €
	II	-	-	-	-	902 729 €	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	912 000 € DP+C	-	910 000 € E (1 ^{ère})	792 000 € S	1 746 316 € E (2 ^{ème})	-	850 000 € E (3 ^{ème})	850 000 € A+E (4 ^{ème})	670 000 € E (5 ^{ème})	6 730 316 €
	II	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	792 000 € Soldé	1 652 976 €	-	-	-	-	
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pierre Bayrou St Antonin	I	88 110 € F (1 ^{ère})	213 988 € CH+F (2 ^{ème})	-	-	144 723 € F (3 ^{ème})	485 999 € E (1 ^{ère})	-	960 000 € E (2 ^{ème})+DP	240 000 € I	2 132 820 €
	II	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	144 723 € Soldé	87 105 €	-	-	-	
J. Rostand Valence Agen	I	166 000 € DP	120 584 € CH	-	-	-	364 998 € C+DP	-	-	-	651 582 €
	II	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	346 800 €	-	-	-	
TOTAUX	AP	2 561 812 €	2 307 263 €	3 607 259 €	2 799 749 €	5 226 710 €	2 098 507 €	2 960 000 €	3 230 000 €	3 032 000 €	27 823 300 €

Nature des travaux

A = Administration
C = Couverture-Etanchéité
CH = Chaufferie
DP = Bâtiment demi-pension
E = Externat
F = Façade
I = Bâtiment internat
N = Bâtiment neuf
P = Parking et cours
SA = Sanitaires
S = Bâtiment Segpa
T = Bâtiment Technologie

Légende

I = Programme
II = Point financier à ce jour

Réalisé
En cours
Non réalisé

(*) En fonction de l'évolution des effectifs lors de la prochaine rentrée, nous étudierons la nécessité de cette opération

ANNEXE 3

ASPECT ARCHITECTURAL DES BATIMENTS MODULAIRES





